

OBJET : Adoption CA Budget Général 2021 SETA

Membres en exercice : **26**
 Membres présents lors de la délibération : **17**
 Membres ayant donné procuration : **5**
 Date de convocation : **28/02 /2022**
 Date d'affichage : **28/02/2022**
 Votes contre : **0**
 Votes pour : **22**
 Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni
 Au Foyer de Salles d'Armagnac, sous la présidence
 de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Arnaud LATAPIE**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, TARBE Cécile, BOUJU Michel, NALIS Patrick, SAINT LANNES- Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTТА Pascal, LATAPIE Arnaud

Membres représentés : MAURAS Marie-Claude (procuration à Pascal TROTТА). DUPUY Alain (procuration à Joël LABURTHE), DESJARDINS Lionel (Pouvoir à Claude SAINT-LANNES) BARSACQ Franck (pouvoir à Michel BOUJU), FRENOT Thierry (pouvoir à Aline BAQUE)

Délibération :

Monsieur le Président du SETA donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif **2021** de l'ordonnateur, conforme au Compte de Gestion **2021** du receveur, pour le Budget Général du SETA. Des précisions sont données au regard des interrogations soulevées par les membres du Comité Syndical.
 Hors la présence de Monsieur le Président et sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président, le compte administratif est adopté à l'unanimité :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	979 555,40 €	979 555,40 €
	Section d'investissement	32 139,17 €	253 770,78 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0	0
	Report en section d'investissement (001)	193 882,96 €	0
TOTAL (réalisations + reports)		1 205 577,53 €	1223 336,18 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	0 €	0 €
	Section d'investissement	0 €	27 748,65 €
	TOTAL CUMULE		27 748,65 €

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
 Le Président,
 Philippe SAUQUES

